

**DEC**

Le recteur de l'académie de Nice,

Affaire suivie par :  
Lydia DE-GREGORIO  
Tél : 04 93 53 72 60  
Mél : ate@ac-nice.fr

Rectorat de l'académie de Nice  
53, avenue Cap de Croix  
06000 NICE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

VU l'arrêté du 9 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le jury chargé au titre de la session 2021 du concours externe pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

**Président :**

DROGREY Christian,  
attaché principal d'administration de l'Etat, collège Auguste Blanqui, Puget-Théniers ;

**Vice-présidente :**

Mme LENDREVIE Pascale,  
attachée principale d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Nice ;

**Membres du jury :**

Mme BENOUDA Zoubida,  
attachée principale d'administration de l'état, université Côte d'Azur ;

M. CHAMEROY Franck,  
personnel de direction, collège Ségurane, Nice ;

M. GRAZIDE Laurent,  
personnel de direction, collège Simone Veil, Nice ;

Mme GRONDIN Christelle,  
personnel de direction, collège Villeneuve, Fréjus ;

M. HUGUES Jean-Michel,  
attaché principal territorial, Mairie de Drap ;

M. JACQUIN Michael,  
personnel de direction, Lycée Parc St Jean, Toulon ;

Mme JOSSE Isabelle,  
attachée principale d'administration de l'Etat, lycée Janetti, St Maximin la Ste Baume ;

Mme PASTORELLI Carole,  
personnel de direction, collège Fabre, Nice ;

**Enseignants :**

M. CASSELY Ludovic,  
professeur certifié d'économie et gestion option marketing, lycée polyvalent Honoré d'Estienne d'Orves, Nice ;

M. FOURNET Bernard,  
professeur certifié d'économie et gestion options communication, organisation et gestion des ressources humaines, lycée polyvalent Honoré d'Estienne d'Orves, Nice

M. GAALLOUL Housseem,  
professeur certifié d'économie et gestion options communication, organisation, gestion des ressources  
humaines, lycée polyvalent Honoré d'Estienne d'Orves à Nice

M. GAMBIN Anthony,  
professeur agrégé d'économie et gestion options comptabilité et finances, lycée polyvalent Honoré d'Estienne  
d'Orves à Nice ;

M. GAROUACH Mahraz,  
professeur certifié d'économie et gestion options comptabilité et finances, lycée polyvalent Honoré d'Estienne  
d'Orves à Nice ;

M. PIGNON Guillaume,  
professeur de lycée professionnel de lettres et d'histoire-géographie, lycée professionnel Magnan à Nice ;

M. ROHMER Frantz,  
professeur certifié d'économie et gestion option comptabilité et finances, lycée polyvalent Honoré d'Estienne  
d'Orves à Nice ;

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le